

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2.701.480 €
Siège social à 309 Route de Lyon CS 50001 Haute Rivoire (69610), Lieudit la Boury
345 166 425 RCS LYON

.....
.....
.....

Lyon, le 13 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** qui se tiendra dans les bureaux de la société à SAINT CLEMENT LES PLACES (69930), le **Vendredi 29 septembre 2023, à 14 heures 30**, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 ;
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel GUZMAN ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean Philippe DELMOTTE ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières ou titres financiers avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public (en dehors des offres visées au paragraphe 1° de l'article L. 411- 2 du Code monétaire et financier) ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au paragraphe 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

- Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne du groupe PRISMAFLEX (article L. 225-129-6, alinéa 1) ;
- Fixation du plafond global des augmentations de capital ;
- Modification des limites d'âges des mandataires sociaux et modification corrélative des articles 16, 17 et 20 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas assister personnellement à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez :

- soit donner procuration à un autre actionnaire, à votre conjoint, à votre partenaire pacsé ou à toute personne physique ou morale de votre choix ;
- soit adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- soit voter par correspondance.

A cet effet, vous trouverez, ci-joint, un formulaire unique de pouvoir et vote par correspondance.

Votre attention est spécialement attirée sur le fait, qu'en aucun cas vous ne pouvez retourner à la société à la fois la formule de procuration et le formulaire de vote par correspondance. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Si vous souhaitez voter par correspondance, la loi vous impose de retourner ce formulaire unique de vote par correspondance et de procuration dûment complétée, trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée, à l'adresse suivante : CIC MARKET SOLUTIONS, Service Assemblées, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS.

Nous vous précisons que l'ensemble des documents d'informations requis par les dispositions de l'article R. 225-81 du Code de commerce sont joints à la présente.

Enfin, si vous êtes nu-propiétaire ou usufruitier d'actions, vous pouvez assister à cette assemblée en application de l'article 1844 du Code Civil, mais, pour savoir si vous êtes en droit de participer au vote des résolutions, vous devez vous reporter aux statuts.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Conseil d'administration